

Aide au remplissage

demande d'indemnisation de l'activité partielle



Avant tout, allez sur le site : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

ETAPE 1

&

Connectez-vous sur votre compte activité partielle après avoir récupéré vos codes

> Vous allez avoir besoin d'un code transmis par mail par l'ASP

Une fois ce code noté, allez page 3, si vous ne retrouvez pas ce mail, allez page 2

```
> Message du 26/03/20 19:45
> De : no-reply@asp-public.fr
> A :
> Copie à :
> Objet : Activité partielle - Notification de décision tacite d'autorisation au titre du dispositif
d'activité partielle
>
> [26/03/2020]
```

Bonjour,

Après instruction de votre demande d'autorisation préalable en date du 24/03/2020, il est décidé d'autoriser l'établissement :

A mettre en oeuvre de l'activité partielle dans les conditions suivantes :

Nombre de salariés autorisés : 6
Période autorisée : du 16/03/2020 au 30/06/2020
Nombre d'heures maximum autorisées sur la période : 2695

Pour saisir les demandes d'indemnisation de vos salariés, vous devrez utiliser le code **2y1drax7w4**

Aide au remplissage

demande d'indemnisation de l'activité partielle

> Vous n'arrivez pas à retrouver ce code, il existe une autre méthode pour le retrouver sur le site activité partielle

Onglet **décision d'autorisation** // Rechercher une **décision d'autorisation**

Activité Partielle

ÉTABLISSEMENTS ▾ DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE ▾ DÉCISIONS D'AUTORISATION ▾ DEMANDES D'INDEMNISATION ▾

Rechercher une décision d'autorisation

RÉALISER UNE RECHERCHE

Type de recherche :

Établissement
 Demandes d'Autorisation Préalable
 Décisions d'Autorisation
 Demandes d'Indemnisation

Cliquer sur **Rechercher** // Puis sur **la ligne consulter**

RÉALISER UNE RECHERCHE

Type de recherche :

Établissement
 Demandes d'Autorisation Préalable
 Décisions d'Autorisation
 Demandes d'Indemnisation

N° de la décision :

Statut de la décision :

Rechercher

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

N° de la décision	Dénomination établissement	Statut	Période prévisionnelle	Effectif concerné en personnes physiques	Nombre d'heures autorisées	Date de création	Date de signature
021 00 72 01 00		Visa UD tacitement	16 mars 2020 au 30 juin 2020	5	2 695,00	26/03/2020	26/03/2020

1/1 Enregistrements 1 - 1 sur 1 Consulter

Noter le **code**

Décision d'autorisation

Attention, le début de la période chômée de votre demande commence dans moins de 30 jours.

IDENTIFICATION DE LA DÉCISION D'AUTORISATION

Numéro DA : 02108720100 Statut : Visa UD tacitement
 Dénomination : N° Siret :
 Numéro DAP : 02108720100 **Code pour saisir la Demande d'Indemnisation : 2y1drax7w4**

0 Demande d'indemnisation

Aide au remplissage

demande d'indemnisation de l'activité partielle



ETAPE 2

>> Saisir la demande d'indemnisation



Onglet **demandes d'indemnisation** //

Créer une demande d'indemnisation //

Renseigner le code //

Puis aller sur **Gestion des salariés**

CRÉER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Code de création de la DI

Code* :
2y1drax7w4

Mois sur lequel porte la demande d'indemnisation

Il est temporairement impossible de créer / modifier une demande d'indemnisation antérieure à mars 2020. Cette contrainte sera prochainement levée. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Mois / Année* :
mars 2020

CRÉER
ANNULER



Ajouter **une ligne par salarié**, en renseignant **nom, prénom, NIR** (=N° Sécurité sociale).



La **forme d'aménagement** est à renseigner ainsi :

- 2 pour les salariés à 35 ou 39 heures
- 1 pour les temps partiels
- 5 pour les salariés au forfait jours



Renseigner :

- la durée de travail
- la catégorie socio professionnelle
- le taux horaire renseigné sur la paie en bas du bulletin

Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo". Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio-professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
			1=Autre tem			Ouvrier		

AJOUTER UNE LIGNE SUPPRIMER INSÉRER LA SÉLECTION À LA DI

ENREGISTRER IMPORTER SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS REVENIR À LA DI

CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	184.06	0.5000	0.92
Exonérations de cotisations employeur			
Exonération sociale sur HC/HS	186.35	- 11.3100	- 21.08
Total des cotisations et contributions			341.65
Indemnité activité partielle	23.33	8.0300	187.34
Réintégration fiscale	14.57		
Exonération fiscale sur HC/HS	186.35		
Net à payer avant impôt sur le revenu			1 450.32

>Si le taux horaire renseigné sur les paies est inférieur à 8.03 euros (hors apprenti et contrat professionnalisation), renseigner un taux à 8.03 euros.

>Pour la quotité de temps, **ne rien renseigner**.

>Nombre d'heures déjà chômées en 2014 : Ne rien renseigner sur la dernière case si vous n'avez pas eu recours au chômage partiel jusqu'ici.

>Enregistrer une fois tous les salariés renseignés

>Cliquer sur revenir à la DI



Aide au remplissage

demande d'indemnisation de l'activité partielle



ETAPE 3

>> Saisie des heures par salarié



Renseigner **les heures travaillées par semaine** (les cases des heures chômées sont automatiquement remplies)

Vous pouvez enregistrer toutes les informations pour ne pas les perdre si vous souhaitez finaliser la demande plus tard.

activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/di

Applications Accueil - net-entrepri... Google URSSAF Professionnel | Impots... SYLAé - Connexion... RF PAYE activité partielle El Net Pôle emploi AUDIENS Avis de situation au r.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI :	Numéro de la DA :	Période autorisée : Du 16/03/2020 au 30/06/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus
Mois / Année : Mars 2020	Dénomination :	Taux plafond (€/h) : 31,98	Nombre de salariés présents / autorisés : 4 / 5
Statut : Provisoire	SIRET :	BIC/IBAN :	Nombre d'heures restantes / autorisées : 2 572,51 / 2 695,00

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel",



Cliquer sur la **flèche** pour faire ressortir l'onglet, puis **enregistrer**

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

DEMANDE D'INDEMNISATION

ENREGISTRER

SUPPRIMER

IMPRIMER

HISTORIQUE

CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE

IMPORTER DES HEURES

ESPACE DOCUMENTAIRE

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

BESOIN D'AIDE ?
Consultez notre base documentaire ou contactez le support technique.

Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
	Semaine 10		Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13				
	Du : 02/03/2020	Au : 08/03/2020	Du : 09/03/2020	Au : 15/03/2020	Du : 16/03/2020	Au : 22/03/2020	Du : 23/03/2020	Au : 29/03/2020			
Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures		

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).



Une fois toutes les informations renseignées, **vous pouvez envoyer la demande à l'UD.**